



Problème congés payés

Par Moi7

Bonjour,

Je travail à la SNCF, et nous avons appris il y a quelques jours que nous devons solder nos congés payés avant le 31/12/2020. Je dispose encore de 20jours à poser et je les ai posé à cheval sur 2020/2021 car je devrais me rendre à l'étranger pour affaire familiale. Cependant mon entreprise refuse de me les accorder en invoquant un coup de provision de congé sur l'année suivante. Mon supérieur m'a également dis que je ne pouvais plus les mettre sur un compte épargne temps car la date limite est franchie(31/10) or nous n'avons été prévenu que le 6/11 de cette fameuse règle. Enfin, notre gestionnaire de congé menace également de la perte pure et définitive des congés 2020 si cela ne sont pas soldé en totalité avant le 31/12! Je tiens également à préciser que notre convention collective est encore en cours de négociation comme cela est stipulé sur ma dernière fiche de paie. J'ai lu et relu le décret relatif à l'état d'urgence et je ne comprends pas sur quel base légale ils s'appuient. Je suis perdu car les congés sont un droit acquis et la je ne peux ni les posé comme je le veux ni les épargné merci de votre aide. Merci de vos réponses